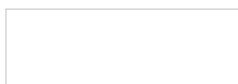


Fiche résumée : Danseur

Métiers apparentés



Artistes de la danse
Artistes de la danse / Artiste chorégraphique
Artistes de la danse / Chorégraphe
Artistes de la danse / Danseur soliste
Artistes de la danse / Maître de ballet
Danseur
Maître de ballet
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels / Sportif professionnel
Professeur de danse
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
Professeurs d'art (hors établissements scolaires) / Professeur de danse (sauf établ. d'enseignement général ou technique)
Sportif de haut niveau

Codes

PCS-ESE 2003 : 424a **CITP88** : 2454 **PCS-ESE 2003** : 354e **PCS-ESE 2003** : 354g **ROME1999** : 21213 **CITP2008** : 2653

Descriptif

Interprète une oeuvre chorégraphique (le plus souvent rythmée par de la musique) destinée à être présentée devant un public.

La danse nécessite une bonne condition physique et une grande créativité. C'est l'art de mouvoir son corps selon un certain accord entre l'espace et le temps.

La danse se décline sous plusieurs formes :

- danse classique
- danse baroque
- danse contemporaine
- danse de variétés
- danse ethnique et traditionnelle
- danse urbaine (hip-hop)
- danse de revues, music-hall, comédie musicale
- danse jazz et modern jazz
- danse aquatique (natation synchronisée)
- danse sur glace
- pole danse
- danse acrobatique

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **lieux pour les spectacles enregistrés** (éclairage artificiel, espace de travail sousdimensionné, bruit supérieur à 80 dB, éclairage éblouissant, espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail avec sol encombré, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux)
 - **lieux pour les spectacles évenementiels** (bruit environnant de faible intensité, intempérie, espace de travail avec sol encombré, espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux, éclairage artificiel)
 - **lieux pour les spectacles vivants** (intempérie, bruit supérieur à 80 dB, espace de travail avec sol encombré, espace de travail sousdimensionné, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux, éclairage artificiel)
 - **lieux non dédiés dans le milieu du spectacle, en extérieur** (intempérie, bruit supérieur à 80 dB, espace de travail avec sol irrégulier, espace de travail avec sol encombré, - espace de travail avec sol glissant, espace de travail inadapté à l'activité, éclairage artificiel)
 - **domicile de l'artiste**
- **Nuisances** (préventions)
 - **éclairage artificiel**
 - choisir des lampes sans risque photobiologique
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
 - **éclairage éblouissant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - **espace de travail inadapté à l'activité**
 - **espace de travail avec sol encombré**
 - ranger
 - **espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux**
 - entretenir les escaliers
 - entretenir les sols
 - privilégier les sols anti-dérapants
 - signaler les dénivelés
 - **bruit environnant de faible intensité**
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
 - **intempérie**
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)

- **espace de travail avec sol irrégulier**
- **- espace de travail avec sol glissant**
 - installer des sols anti-dérapants
 - Nettoyer régulièrement les sols
- **Effets sur la santé**
 - **fatigue visuelle**
 - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdit   de perception**
 - **hyperacousie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **risque d'accident du travail par effet masque**
 - **RG 42 (attention: liste limitative)**
 - **facteur accidentog  ne**
 - **autre chute d'un niveau    un autre**
 - **chute dans et d'un escalier et de marches**
 - **maladies du syst  me ost  o-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **arthropathies**
 - **RG 32**
 - **inconfort thermique li      la chaleur**
 - **effets chroniques li  s au froid**
 - **coup de soleil**
 - **coup de chaleur et insolation**
 - **effets de la foudre**
 - **  puisement d      la chaleur, sans pr  cision**

Organisation du travail

- **Caract  ristiques** (nuisances possibles)
 - **coactivit   dans le milieu du spectacle** (coactivit   (plusieurs activit  s concomitantes dans un m  me lieu))
 - **contact avec les spectateurs** (confusion vie priv  e-vie professionnelle, trac)
 - **contact avec les techniciens du spectacle** (nuisances li  es au travail en   quipe, contraintes li  es    l'alternance du travail g  r   seul ou en   quipe)
 - **partir en tourn  e** (contrainte relationnelle, rythme pouvant g  n  rer une perturbation de la vie familiale, d  placement routier)
 - **fluctuation de la charge de travail dans les m  tiers du spectacle** (horaire g  n  rant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant g  n  rer une perturbation de la vie familiale)
 - **intermittent du spectacle** (pr  carit   du statut g  n  rant une charge mentale particuli  re, employeurs multiples, rythme pouvant g  n  rer une perturbation de la vie familiale, contrainte relationnelle, variabilit  , impr  visibilit   de la charge de travail)
 - **travail de nuit dans le spectacle** (travail de nuit occasionnel)
 - **travail en week-end** (horaire g  n  rant une perturbation de la vie sociale, nuisances li  es au travail les dimanches et jours f  ri  s)
 - **logement    l'h  tel**
 - **d  placement en avion** (d  calage horaire)
 - **d  placements avec d  calages horaires** (d  placement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (d  calage horaire))
 - **permanent du spectacle**
- **Nuisances** (pr  ventions)
 - **coactivit   (plusieurs activit  s concomitantes dans un m  me lieu)**
 -   tablir un plan de pr  vention entre entreprise intervenante et utilisatrice

- **confusion vie privée-vie professionnelle**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **trac**
- **nuisances liées au travail en équipe**
- **contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe**
- **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
- **horaire generant une perturbation de la vie sociale**
- **precarite du statut generant une charge mentale particuliere**
 - améliorer le statut
- **employeurs multiples**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- **variabilite, imprevisibilite de la charge de travail**
- **travail de nuit occasionnel**
- **nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés**
 - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés
- **décalage horaire**
- **deplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (decalage horaire)**
- **Effets sur la santé**
 - **souffrance mentale**
 - **perturbation de la vie sociale**
 - **autres troubles anxieux**
 - **conduite addictive**
 - **tachycardie paroxystique**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**
 - **épisodes dépressifs**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **troubles somatoformes**
 - **surmenage**
 - **majoration de la fatigue générale**
 - **troubles du sommeil**
 - **dyspepsie**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **travailler la technique de danse** (nuisances du danseur)
 - **passer des auditions de danse** (travail sous contrainte de temps imposée, situation entraînant une charge mentale particulière, sollicitation à caractère sexuel par la hiérarchie, déplacement routier)
 - **répéter un spectacle** (posture du corps entier, mouvement répétitif)
 - **se maquiller ou se faire maquiller** (produits de maquillage et de démaquillage (cf produits))
 - **se costumer**
 - **exécuter un spectacle de danse** (éclairage insuffisant, posture du corps entier, mouvement répétitif)
 - **gérer le matériel du spectacle**
 - **écrire des partitions de danse**
 - **enseigner la danse** (contrainte relationnelle)
- **Nuisances** (préventions)
 - **nuisances du danseur**
 - ordonnance de prévention - danseur
 - **travail sous contrainte de temps imposée**
 - planifier le travail
 - **situation entraînant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - **sollicitation à caractère sexuel par la hiérarchie**
 - **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
 - **posture du corps entier**
 - **mouvement répétitif**
 - prévenir les TMS
 - **produits de maquillage et de démaquillage (cf produits)**
 - respecter les durées d'utilisation après ouverture
 - ne pas stocker les produits près d'une source de chaleur
 - **éclairage insuffisant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**

- état de stress post-traumatique
- arthropathies
- maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- RG 57 (attention : liste limitative)
- allergies cutanées
- RG 65
- traumatisme lié à une chute de plain pied
- fatigue visuelle

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - barre (danse)
 - miroir

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PRODUITS**
 - produits de maquillage (produit cosmétique divers)
 - produit pour les chaussons (colophane)
 - **PUBLICS**
 - chorégraphe
 - artistes (situation entraînant une charge mentale particulière)
 - équipe de production du spectacle (contrainte relationnelle)
 - acheteur de spectacle
 - spectateurs (contrainte relationnelle)
- **Nuisances** (préventions)
 - produit cosmétique divers
 - Veiller à l'hygiène des mains
 - appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien
 - informer sur l'allergie
 - effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie
 - colophane
 - situation entraînant une charge mentale particulière
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - rhinite allergique, sans précision
 - asthme à prédominance allergique
 - dermite allergique de contact due aux cosmétiques
 - choc anaphylactique, sans précision
 - dermite irritante de contact due aux cosmétiques
 - urticaire de contact
 - RG 49
 - RG 43
 - RG 65
 - RG 66 (attention : liste limitative)
 - RG 15 bis
 - RG 15

- RG 49 bis
- **dermite de contact, sans précision**
- **toux**
- **asthme**
- **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenues de danse**
 - **chaussures de danse**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

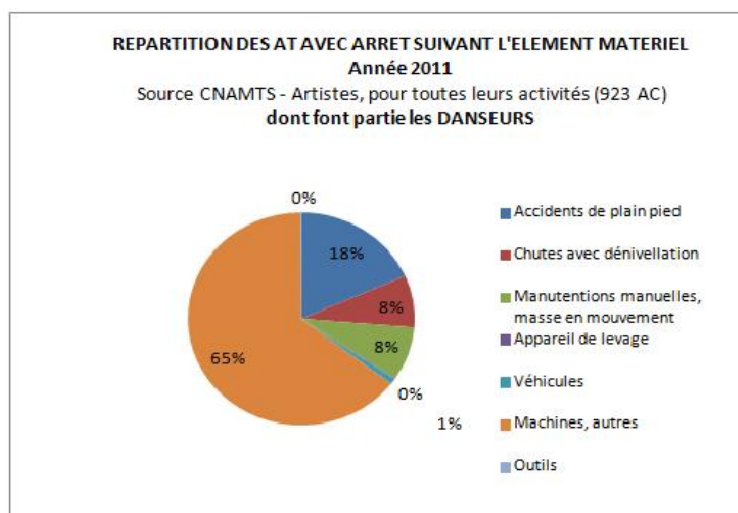
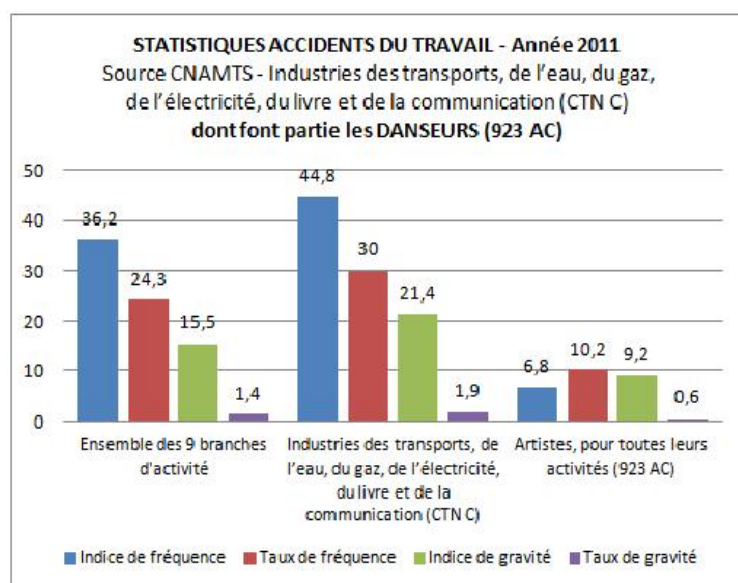
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°46 : Mycoses cutanées**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque**

4. **Statistiques accidents du travail année 2011 "Artistes, pour toutes leurs activités (923 AC)" dont font partie les DANSEURS :**



Conclusion

Persévérance, endurance, discipline et créativité sont les qualités cardinales du danseur.

Le corps sur-sollicité s'épuise et la carrière est courte.

Le danseur doit anticiper son reclassement vers l'âge de 40 ans.

Alors il n'est pas rare qu'il devienne chorégraphe et/ou professeur.

Fiche résumée issue de la **FMP Danseur** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>